

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Décision du 24 juin 2013 relative à l'approbation de modifications du schéma directeur de signalisation de direction de la route nationale 6 (section A6 Nord–route nationale 65)

NOR : DEVS1315645S

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu le code de la route, notamment ses articles L. 411-6 et R. 411-25 ;
Vu le décret n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié notamment par l'arrêté du 6 décembre 2011 ;
Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;
Vu la demande de la direction interdépartementale des routes Centre-Est du 15 octobre 2012 relative au schéma directeur de signalisation de direction des routes nationales 77, 6, 65 et 151 ;
Vu l'avis émis par la réunion interservices du 13 novembre 2012,

Décide :

Article 1^{er}

Sont approuvés les numéros 1 à 6 des échangeurs de la route nationale 6 figurant à l'annexe de la présente décision.

Article 2

Sont approuvées les modifications du schéma directeur de signalisation de direction de la route nationale 6 figurant à l'annexe de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera notifiée au directeur des infrastructures de transport et au préfet coordonnateur des itinéraires routiers Centre-Est, qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 juin 2013.





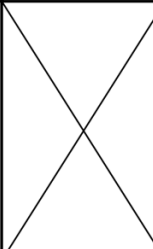
Pour la ministre et par délégation :
*Le préfet, délégué à la sécurité
et à la circulation routières,*
F. PÉCHENARD

Nota. – L'annexe sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et mise en ligne sur le site de la sécurité routière : <http://www.securite-routiere.gouv.fr>.

ANNEXE

SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION DE DIRCTION DE LA ROUTE NATIONALE 6, 24 JUIN 2013

SENS A : A 6 (Nord) vers N 65 Mentions de filante (vert-blanc)	SENS B : N 65 vers A 6 (Nord) Mentions de sortie (Bleu-vert-blanc)	OBSERVATIONS
AUXERRE	Mentions de sortie (Bleu-vert-blanc) MONTARGIS JOIGNY MIGENNES APPOIGNY	(Bleu) (Vert)
Z.A. Macherin Centre Commercial -Les Grandes Haies	MONTARGIS péage SENS péage Z.A. Macherin	
AUXERRE Zones Industrielles	SOMMEVILLE	(Bleu) (Vert)
TROYES DIJON CHÂLON-SUR-SAÔNE Zones Industrielles	BOURGES NEVERS SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE PERRIGNY LES CHESNEZ <input checked="" type="checkbox"/> Auxerre-Branches	(Bleu) (Vert)

SENS A : A 6 (Nord) vers N 65		SENS B : N 65 vers A 6 (Nord)		RN 6	SENS A : A 6 (Nord) vers N 65		SENS B : N 65 vers A 6 (Nord)		OBSERVATIONS
Mentions de sortie (Bleu-vert-blanc)		Mentions de sortie (Bleu-vert-blanc)			Mentions de sortie (Bleu-vert-blanc)		Mentions de sortie (vert-blanc)		
(() A6) ((TROYES)) ((DIJON)) ((CHÂLON-SUR-SAÔNE))		(() A6) ((BOURGES)) ((MONTARGIS)) ((SENS))		4	ZI Les pieds de Rats Zone Commerciale (1)		ZI Les pieds de Rats Zone Commerciale (1)		(Bleu) (Vert) (1) Nom de la zone commerciale à préciser
 A6 CHAUMONT DIJON CHÂLON-SUR-SAÔNE Auxerexpo		MONTARGIS SENS ZI Les pieds de Rats		5	TROYES SAINT-FLORENTIN MONÉTEAU Z.I. Plaine des Isles Z.I. des Champouillains		TROYES AUXERRE-CENTRE SAINT-FLORENTIN MONÉTEAU Zones Industrielles		(Bleu) (Vert)
 A6 DIJON CHÂLON-SUR-SAÔNE SIF2 AVALON		CHAUMONT TONNERRE CHABLIS Auxerexpo		6					(Bleu) (Vert)